



DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
23.03.2022 Bulletin 2022/12

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
B65D 5/50 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **21196382.2**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
B65D 5/5038

(22) Date de dépôt: **13.09.2021**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **MPO International**
53700 Averton (FR)

(72) Inventeur: **DE MAGNIENVILLE, Sylvain**
53370 SAINT-PIERRE DES NIDS (FR)

(74) Mandataire: **Germain Maureau**
12, rue Boileau
69006 Lyon (FR)

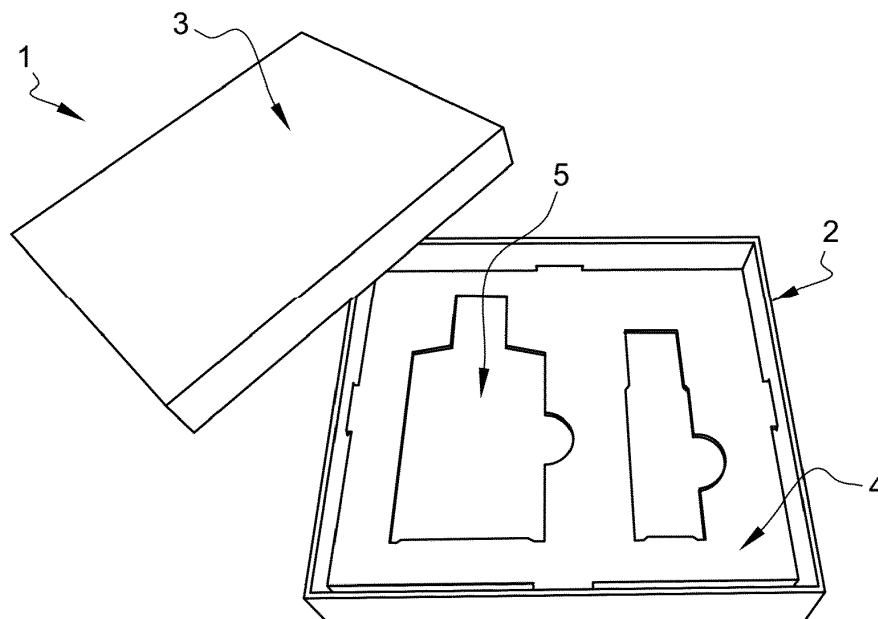
(30) Priorité: **18.09.2020 FR 2009490**

(54) **BOÎTE DE PRÉSENTATION D'UN PRODUIT DE CONSOMMATION**

(57) L'invention concerne une boîte (1) en carton de présentation d'un produit de consommation, notamment cosmétique, montre, téléphone portable, ou analogue, comprenant un réceptacle (2), une structure de positionnement (4) amovible du produit par rapport au réceptacle (2) et un couvercle (3) fermant le réceptacle (2), le réceptacle (2) étant formé par une paroi de fond (20) et une pluralité de parois latérales (21) définissant un volume interne de la boîte (1), et présentant une ouver-

ture sélectivement obturée par le couvercle (3), la boîte (1) étant caractérisée en ce que la structure de positionnement (4) amovible comprend des languettes de clipsage (41), au moins deux desdites parois latérales (21) du réceptacle (2) opposées l'une à l'autre comprenant chacune une encoche (22) pour recevoir les languettes de clipsage (41) de la structure de positionnement (4).

Fig. 1



Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des emballages en carton tel qu'une boîte de présentation, mis en volume à partir d'un flan, pour les produits de consommation, notamment cosmétique, montre, téléphone portable, ou analogue, et concerne plus précisément des moyens permettant de faciliter la présentation des produits contenus dans une telle boîte.

[0002] Les boîtes de présentation sont couramment utilisées pour le conditionnement, le stockage et le transport de produits de consommation.

[0003] Ces boîtes sont en effet avantageuses du fait de leur faible coût, de leur facilité de stockage avant mise en volume, ou de leur facilité de mise en volume.

[0004] Ces boîtes sont utilisées pour le conditionnement et le transport de produits de consommation. De telles boîtes servent communément à la présentation du produit qu'elles contiennent, lorsqu'elles sont exposées sur un présentoir de magasin dans une vitrine, ou encore à leur ouverture pour la valorisation du produit au consommateur.

[0005] Pour valoriser la présentation du produit, ces boîtes sont équipées de moyens de présentation prenant la forme de supports thermoformés pour former un fond servant d'assis au produit.

[0006] Généralement, ces supports sont en polymère thermoformé.

[0007] De telles boîtes présentent plusieurs désavantages en ce qu'elles nécessitent de former préalablement ces supports thermoformés devant être dimensionnés pour leur adaptation à leurs boîtes. Par ailleurs, lorsqu'une telle boîte est manipulée pour sa présentation, par exemple lorsqu'il est souhaité positionner le produit verticalement face au consommateur, les supports thermoformés reposant au fond de leur boîte peuvent se séparer de leur boîte est ainsi être renversés de la boîte les contenant. En outre, l'utilisation de tels supports thermoformés pliés présentent un coût additionnel de production non négligeable proportionnellement au coût de fabrication. Ces supports thermoformés posent également des problèmes de recyclabilité.

[0008] L'invention a pour objectif de palier au moins l'un des inconvénients cités en proposant de simplifier de telles boîtes.

[0009] Pour cela, l'invention a pour objet une boîte en carton de présentation d'un produit de consommation, notamment cosmétique, montre, téléphone portable, ou analogue, comprenant un réceptacle, une structure de positionnement amovible du produit par rapport au réceptacle et un couvercle fermant le réceptacle,

le réceptacle étant formé par une paroi de fond et une pluralité de parois latérales définissant un volume interne de la boîte, et présentant une ouverture sélectivement obturée par le couvercle, la boîte étant caractérisée en ce que la structure de positionnement amovible comprend des languettes

de clipsage, des parois latérales du réceptacle opposées l'une à l'autre comprenant chacune une encoche pour recevoir les languettes de clipsage de la structure de positionnement.

[0010] Les languettes de clipsage de la structure de positionnement engagées dans les encoches des parois latérales du réceptacle assurent la solidarisation de la structure de positionnement amovible au réceptacle. Il est ainsi possible de manipuler la boîte selon l'invention en évitant le renversement de la structure de positionnement amovible.

[0011] On comprendra que les languettes de clipsage de la structure de positionnement s'engagent dans les encoches des parois latérales du réceptacle par forçage. Les parois latérales du réceptacle sont alors déformées par la contrainte des languettes de clipsage sur celles-ci jusqu'à l'engagement des languettes de clipsage dans les encoches. En d'autres termes, lorsque la structure de positionnement est introduite dans le réceptacle les parois latérales du réceptacle se déforment jusqu'à l'engagement des languettes de clipsage dans les encoches.

[0012] Selon un mode de réalisation de l'invention, la structure de positionnement amovible comprend une paroi centrale, les languettes de clipsage se prolongent depuis la paroi centrale.

[0013] Selon un mode de réalisation de l'invention, chaque côté de la paroi centrale se prolonge par une languette de clipsage et chaque paroi latérale du réceptacle comprend une encoche pour les languettes de clipsage de la paroi centrale.

[0014] La solidarisation de la structure de positionnement au réceptacle se trouve ainsi renforcée.

[0015] Selon une caractéristique, la structure de positionnement comprend des parois latérales périphériques à la paroi centrale, chaque paroi latérale étant délimitée par rapport à la paroi centrale par une ligne de pliage et repliée en direction de la paroi de fond du réceptacle.

[0016] Selon une variante de réalisation, la structure de positionnement comprend une paroi centrale et des parois latérales périphériques à la paroi centrale, chaque paroi latérale étant délimitée par rapport à la paroi centrale par une ligne de pliage et repliée en direction de la paroi de fond du réceptacle, les languettes de clipsage se prolongent depuis des parois latérales périphériques de la structure de positionnement.

[0017] Les parois latérales de la paroi centrale permettent la formation d'un volume intermédiaire contenant le produit entre la structure de positionnement et la paroi de fond du réceptacle.

[0018] Selon une autre caractéristique, les languettes de clipsage sont formées à partir des parois latérales de la structure de positionnement auxquelles elles sont associées préalablement à la formation des lignes de pliage de celles-ci.

[0019] Selon un mode de réalisation de l'invention, les languettes de clipsage sont formées par prédécoupe de

ladite paroi centrale.

[0020] Avantageusement, les languettes de clipsage peuvent être de forme rectangulaire.

[0021] Selon un autre avantage, les languettes de clipsage sont de longueur supérieure à leur largeur.

[0022] La longueur d'une languette s'étend d'une direction parallèle à un côté de la paroi centrale depuis laquelle elle s'étend.

[0023] La largeur d'une languette s'étend d'une direction perpendiculaire à un côté de la paroi centrale depuis laquelle elle s'étend.

[0024] Selon une autre caractéristique, chaque paroi latérale de la structure de positionnement comporte une découpe formée depuis un côté libre de la paroi latérale associée et opposée à sa ligne de pliage.

[0025] Avantageusement, la paroi centrale comporte une découpe en correspondance de forme du produit devant être contenu dans la boîte.

[0026] Selon un autre avantage, un ajour est formé additionnellement à la découpe pour permettre la saisie du produit.

[0027] Selon un mode de réalisation de l'invention, la boîte comprend la structure de positionnement amovible comprenant ladite paroi centrale, dite première paroi centrale, et une structure de fond amovible par rapport au réceptacle comprenant une paroi centrale, dite deuxième paroi centrale, permettant le support du produit, ladite deuxième paroi centrale se prolonge par des languettes de positionnement prévues pour s'appuyer contre les parois latérales du réceptacle.

[0028] On comprendra que la deuxième paroi centrale est en contact avec les parois latérales du réceptacle uniquement par l'intermédiaire des languettes de positionnement. En d'autres termes, à l'exception des languettes de positionnement, un jeu est formé entre la paroi centrale de la structure de fond et les parois latérales du réceptacle.

[0029] Une telle structure de fond permet de faciliter son insertion sans contrainte dans le réceptacle de la boîte.

[0030] Selon une caractéristique de la structure de fond, elle comprend des parois latérales périphériques, dites deuxième parois latérales, à la deuxième paroi centrale, chaque deuxième paroi latérale étant délimitée par rapport à la paroi centrale par une ligne de pliage et repliée en direction de la paroi de fond du réceptacle.

[0031] Selon une autre caractéristique, les languettes de positionnement sont formées à partir des parois latérales de la structure de fond auxquelles elles sont associées préalablement à la formation des lignes de pliage de celles-ci.

[0032] Lorsque la boîte est équipée d'une structure de fond, les parois latérales de la structure de fond sont prévues pour l'appui de la structure de fond contre la paroi de fond du réceptacle.

[0033] Les parois latérales de la structure de fond permettent la formation d'un volume de fond vide entre la structure de fond et la paroi de fond du réceptacle.

[0034] On comprendra que lorsque la boîte est équipée d'une structure de fond, la structure de positionnement est superposée à celui-ci de sorte que la structure de fond soit prise entre la structure de positionnement et la paroi de fond du réceptacle. D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description nullement limitative qui suit et des figures annexées qui illustrent de manière schématique plusieurs modes de réalisation de l'invention.

La figure 1 représente une vue schématique d'une boîte à l'état assemblé et qui comporte un réceptacle, une structure de positionnement, une structure de fond et un couvercle.

La figure 2 représente une vue plan schématique d'un réceptacle d'une boîte selon l'invention.

La figure 3 représente une vue schématique du réceptacle à l'état assemblé.

La figure 4 représente une vue schématique de la structure de positionnement à l'état assemblé.

La figure 5 représente une vue schématique de la structure de fond à l'état assemblé.

La figure 6 représente une vue schématique d'un plan de la structure de positionnement.

La figure 7 représente une vue schématique d'un plan de la structure de fond.

La figure 8 représente une vue schématique d'un plan du couvercle.

La figure 9 représente une variante de réalisation de la structure de positionnement et de la structure de fond.

La figure 10 représente une variante de réalisation du réceptacle.

[0035] A la figure 1, on a représenté une boîte 1 de présentation d'un produit de consommation. Un tel produit peut être, par exemple, un produit cosmétique, une montre, un téléphone portable, ou tout autre produit similaire.

[0036] La boîte 1 de présentation comprend un réceptacle 2, un couvercle 3 fermant le réceptacle 2, une structure de positionnement 4 du produit, une structure de fond 5 pour le support du produit.

[0037] A la figure 2, on a représenté le réceptacle 2 est formé par une paroi de fond 20 et une pluralité de parois latérales 21 définissant un volume interne de la boîte 1.

[0038] Le réceptacle 2 présente une ouverture pouvant être sélectivement obturée par le couvercle 3.

[0039] Chaque paroi latérale 21 du réceptacle 2 comprend une encoche 22 formée à distance de la paroi de fond 20.

[0040] A la figure 3, on a représenté la structure de positionnement 4 amovible comprenant principalement une paroi centrale 40 se prolongeant par chaque côté par des languettes de clipsage 41.

[0041] Les languettes de clipsage 41 sont de forme rectangulaire.

[0042] La structure de positionnement 4 comprend des parois latérales 42 périphériques à la paroi centrale 40.

[0043] Les languettes de clipsage 41 présentent une longueur supérieure à leur largeur.

[0044] La longueur d'une languette 41 se mesure dans une direction de la longueur d'un côté de la paroi centrale 40 depuis laquelle elle s'étend, alors que la largeur d'une languette se mesure dans une direction perpendiculaire à la direction de sa longueur et dans le même plan que la paroi centrale 40.

[0045] La largeur d'une languette 41 s'entend d'une direction perpendiculaire à un côté de la paroi centrale 40 depuis laquelle elle s'étend.

[0046] La structure de positionnement 4 permet d'assurer le positionnement du produit par rapport au réceptacle 2.

[0047] La paroi centrale 40 de la structure de positionnement 4 et les languettes de clipsage 41 sont dépourvues de lignes de pliage entre elles.

[0048] Les languettes de clipsage 41 sont prévues pour être engagées dans les encoches 22 des parois latérales 21 du réceptacle 2.

[0049] Pour assurer le positionnement du produit dans le réceptacle 2, la paroi centrale 40 de la structure de positionnement 4 comporte au moins une découpe 43 en correspondance de forme du produit devant être contenu dans la boîte 1.

[0050] Lorsque la boîte 1 est destinée à la présentation de plusieurs produits ou accessoires de produit, plusieurs découpes 43 peuvent être formées.

[0051] La paroi centrale 40 de la structure de positionnement 4 représentée à la figure 3 comprend ici deux découpes 43 distinctes l'une de l'autre. Chacune de ces découpes 43 est destinée à recevoir un produit, par exemple un duo de parfum.

[0052] Pour permettre la saisie du produit, un ajour 43A est formé additionnellement à chaque découpe 43 pour permettre la saisie du produit.

[0053] Les ajours 43A permettent alors l'insertion d'un doigt du consommateur facilitant ainsi la préhension du produit.

[0054] La structure de positionnement 4 comprend une découpe 42A formée depuis un côté libre de chaque paroi latérale 42, c'est-à-dire le côté d'une paroi latérale 42 de la structure de positionnement 4 non liée à la paroi centrale 40. La découpe 42A est prévue pour saisir les languettes de positionnement 51 de structure de fond 5 afin de permettre le centrage de la structure de fond 5, les parois latérales 42 de la structure de positionnement 4 venant se glisser entre les parois latérales 21 du réceptacle 2 et les parois latérales 52 de la structure de fond 5 pour former un ensemble rigide

[0055] Outre la structure de positionnement 4 amovible comprenant ladite paroi centrale 40, dite première paroi centrale 40, la boîte 1 comprend une structure de fond 5 amovible par rapport au réceptacle 2 comprenant également une paroi centrale 50, dite deuxième paroi centrale 50.

[0056] La deuxième paroi centrale 50 permet d'assurer le support du produit, c'est à-dire son assis dans le réceptacle 2.

[0057] Cette deuxième paroi centrale 50 se prolonge par des languettes de positionnement 51.

[0058] Ces languettes de positionnement 51 sont prévues pour être en appui contre les parois latérales 21 du réceptacle 2 lorsque la structure de fond 5 y est insérée.

[0059] Lorsque la structure de fond 5 est insérée dans le réceptacle 2, la deuxième paroi centrale 50 est en contact avec les parois latérales 21 du réceptacle 2 uniquement par l'intermédiaire des languettes de positionnement 51.

[0060] Un tel agencement des languettes de positionnement 51 par rapport à la paroi centrale 40 permet de faciliter son insertion sans contrainte dans le réceptacle 2 de la boîte 1.

[0061] La structure de fond 5 comprend des parois latérales 52 périphériques, dites deuxième parois latérales 52.

[0062] Ces deuxième parois latérales 52 sont dites périphériques par rapport à la deuxième paroi centrale 50.

[0063] Les parois latérales 52 de la structure de fond 5 sont prévues pour l'appui de la structure de fond 5 contre la paroi de fond 20 du réceptacle 2.

[0064] En se référant à nouveau à la figure 1, on comprendra que lorsque la boîte 1 est équipée de la structure de fond 5 et de la structure de positionnement 4, la structure de positionnement 4 est superposée à la structure de fond 5.

[0065] Dans un premier temps, la structure de fond 5 est insérée dans le volume interne du réceptacle 2 et y est positionnée à l'aide de ces languettes de positionnement 51.

[0066] Les parois latérales 52 de la structure de fond 5 permettent alors la formation d'un volume de fond vide entre la structure de fond 5 et la paroi de fond 20 du réceptacle 2.

[0067] Dans un deuxième temps, la structure de positionnement 4 est superposée à la structure de fond 5 de sorte que la structure de fond 5 soit prise entre la structure de positionnement 4 et la paroi de fond 20 du réceptacle 2.

[0068] Les languettes de clipsage 41 de la paroi centrale 40 viennent alors déformer partiellement les parois latérales 21 du réceptacle 2 jusqu'à s'engager dans les encoches 22 des parois latérales 21 du réceptacle 2 assurant la solidarisation de la structure de positionnement 4 amovible au réceptacle 2.

[0069] Les parois latérales 21 de la structure de positionnement 4 permettent la formation d'un volume intermédiaire contenant au moins partiellement le produit entre la structure de positionnement 4 et la structure de fond 5 du réceptacle 2.

[0070] Il est ainsi possible de manipuler la boîte 1 selon l'invention en évitant le renversement de la structure de positionnement 4 amovible.

[0071] A la figure 4, on a représenté le couvercle 3 prévu pour l'obturation sélective de l'ouverture du réceptacle 2.

[0072] En se référant maintenant à la figure 5, on a représenté un premier panneau 100 ou premier flan 100 pour la formation du réceptacle 2 de la boîte 1.

[0073] Le premier panneau 100 comprend la paroi de fond 20 et des parois latérales 21 reliées à la paroi de fond 20.

[0074] Les parois latérales 21 comprennent en outre une portion de renforcement 23.

[0075] Ces portions de renforcement 23 assurent le doublage des parois latérales 21 pour renforcer la tenue du réceptacle 2.

[0076] On notera que les portions de renforcement 23 sont en partie ajourées pour éviter l'obturation des encoches 22 des parois latérales 21.

[0077] Au moins deux des parois latérales 21 opposées l'une à l'autre comprennent également des portions de raccordement 24 permettant de raccorder les parois latérales 21 ensemble pour former le volume interne du réceptacle 2.

[0078] Le raccordement des parois latérales 21 entre elles par les portions de raccordement 24 est réalisé par collage par exemple.

[0079] Les encoches 22 des parois latérales 21 sont préférentiellement formées préalablement au raccordement des parois latérales 21.

[0080] En se référant à la figure 6, on a représenté un deuxième panneau 200 ou deuxième flan 200 pour la formation de la structure de positionnement 4 de la boîte 1.

[0081] Le deuxième panneau 200 comprend la première paroi centrale 40 sur laquelle sont formées les découpes 43 en correspondance de forme des produits à présenter.

[0082] La structure de positionnement 4 comprend en outre des parois latérales 42 périphériques reliées à la première paroi centrale 40.

[0083] Chaque paroi latérale 42 de la structure de positionnement 4 est délimitée de la première paroi centrale 40 par une ligne de pliage 44.

[0084] Les parois latérales 42 de la structure de positionnement 4 sont repliées en direction de la paroi de fond 20 du réceptacle 2.

[0085] On notera que les languettes de clipsage 41 sont formées par prédécoupe de la matière des parois latérales 42 de la structure de positionnement 4 préalablement à la formation des lignes de pliage 44.

[0086] Ainsi, il convient de noter que les languettes de clipsage 41 ne se délimitent pas de la première paroi centrale 40 de la structure de positionnement 4. En d'autres termes, les languettes de clipsage 41 sont un prolongement de la première paroi centrale 40.

[0087] Les parois latérales 42 de la première paroi centrale 40 sont alors pliées ultérieurement à la formation des languettes de clipsage 41.

[0088] En se référant à la figure 7, on a représenté un

troisième panneau 300 ou troisième flan 300 pour la formation de la structure de fond 5 de la boîte 1.

[0089] Le troisième panneau 300 comprend la deuxième paroi centrale 50 assurant l'assise des produits à présenter.

[0090] De la même façon que pour la structure de positionnement 4, le structure de fond 5 comprend en outre des parois latérales 52 périphériques reliées à la deuxième paroi centrale 50.

[0091] Chaque paroi latérale 52 de la structure de fond 5 est délimitée de la deuxième paroi centrale 50 par une ligne de pliage 54.

[0092] Les parois latérales 52 de la structure de fond 5 sont repliées en direction de la paroi de fond 20 du réceptacle 2.

[0093] Les languettes de positionnement 51 de la structure de fond 5 sont formées par prédécoupe de la matière des parois latérales 52 préalablement à la formation des lignes de pliage 54.

[0094] Ainsi, il convient de noter que les languettes de positionnement 51 ne se délimitent pas de la deuxième paroi centrale 50 de la structure de fond 5. En d'autres termes, les languettes de positionnement 51 sont un prolongement de la deuxième paroi centrale 50.

[0095] Les parois latérales 52 de la deuxième paroi centrale 50 sont alors pliées ultérieurement à la formation des languettes de positionnement 51.

[0096] En se référant à la figure 8, on a représenté un quatrième panneau 400 ou quatrième flan 400 pour la formation du couvercle 3 de la boîte 1.

[0097] Le quatrième panneau 400 comprend une paroi de dessus 30 et des parois latérales 32 reliées à la paroi de dessus 30.

[0098] Les parois latérales 32 comprennent en outre une portion de renforcement 33.

[0099] Ces portions de renforcement 33 assurent le doublage des parois latérales 32 pour renforcer la tenue du couvercle 3.

[0100] Au moins deux des parois latérales 32 opposées l'une à l'autre comprennent des portions de raccordement 34 permettant de raccorder les parois latérales 32 ensemble.

[0101] Le raccordement des parois latérales 32 entre elles par les portions de raccordement 34 est réalisé par collage par exemple.

[0102] Il convient de noter que les portions de renforcement 23, 33 et les portions de raccordement 24, 34 du réceptacle 2 et du couvercle 3 se délimitent de leur paroi latérale 31, 32 correspondante par une ligne de pliage, ceci pour faciliter leur assemblage.

[0103] A la figure 9, on a représenté une variante de réalisation de la structure de positionnement 4.

[0104] Dans cette variante de réalisation, les languettes de clipsage 41 se prolongent depuis les parois latérales 42 périphériques de la structure de positionnement 4.

[0105] Les parois latérales 42 depuis lesquelles s'étendent ces languettes de clipsage 41 sont opposées

l'une à l'autre.

[0106] Pour chacune de ces parois latérales 42 les languettes de clipsage 41 sont présentes par paire de deux et se prolongent depuis leur paroi latérale 42 respective dans le sens de la longueur de cette paroi latérale 42.

[0107] Bien entendu, comme illustré à la figure 10, le réceptacle 2 comprend des encoches 22 disposées adjacentes à un angle formé par deux parois latérales 21 du réceptacle 2 pour recevoir ces languettes de clipsage 41.

[0108] Avantageusement, ces languettes de clipsage 41 présentent une forme arrondie pour assurer la facilité de leur engagement dans les encoches 22 du réceptacle 2.

[0109] Dans cette variante de réalisation de la structure de positionnement 4, la position des languettes de clipsage 41 permet d'éviter qu'une déformation des parois latérales 21 du réceptacle 2 ne désolidarise les languettes de clipsage 41 des encoches 22.

[0110] A la différence, du mode de réalisation des figures 1 à 8, les parois latérales 42 de la structure de positionnement 4 sont dépourvues de découpe 42A.

[0111] Par ailleurs, la structure de positionnement 4 et la structure de fond 5 sont solidaires l'une de l'autre afin de faciliter l'assemblage de la boîte en carton de présentation. La structure de positionnement 4 et la structure de fond 5 sont avantageusement réalisées depuis un même panneau 500.

[0112] En outre, la deuxième paroi centrale 50 de la structure de fond 5 est dépourvue de languettes de positionnement 51. La deuxième paroi centrale 50 de la structure de fond 5 est ajustée en dimension pour se conformer aux parois latérales 21 du réceptacle 2.

[0113] Bien évidemment, l'invention n'est pas limitée aux exemples qui viennent d'être décrits et de nombreux aménagements peuvent être apportés à ces exemples sans sortir du cadre de l'invention. Notamment, les différentes caractéristiques, formes, variantes et modes de réalisation de l'invention peuvent être associés les uns avec les autres selon diverses combinaisons dans la mesure où ils ne sont pas incompatibles ou exclusifs les uns des autres. En particulier, toutes les variantes et modes de réalisation décrits précédemment sont combinables entre eux.

[0114] En outre, la boîte en carton de présentation n'est pas limitée à une forme carrée ou rectangulaire, elle pourra être de toute forme sans sortir du cadre de l'invention.

[0115] Par ailleurs, on pourra également prévoir plusieurs structures de fond comprenant alternativement une ou plusieurs découpe(s) en correspondance du produit contenu dans la boîte.

Revendications

1. Boîte (1) en carton de présentation d'un produit de consommation, notamment cosmétique, montre, té-

léphone portable, ou analogue, comprenant un réceptacle (2), une structure de positionnement (4) amovible du produit par rapport au réceptacle (2) et un couvercle (3) fermant le réceptacle (2),

le réceptacle (2) étant formé par une paroi de fond (20) et une pluralité de parois latérales (21) définissant un volume interne de la boîte (1), et présentant une ouverture sélectivement obturée par le couvercle (3),

la boîte (1) étant **caractérisée en ce que** la structure de positionnement (4) amovible comprend des languettes de clipsage (41), des parois latérales (21) du réceptacle (2) opposées l'une à l'autre comprenant chacune une encoche (22) pour recevoir les languettes de clipsage (41) de la structure de positionnement (4).

2. Boîte (1) en carton de présentation selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** la structure de positionnement (4) amovible comprend une paroi centrale (40), les languettes de clipsage (41) se prolongent depuis la paroi centrale (40).

3. Boîte (1) de présentation selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** chaque côté de la paroi centrale (40) se prolonge par une languette de clipsage (41) et chaque paroi latérale (21) du réceptacle (2) comprend une encoche (22) pour les languettes de clipsage (41) de la paroi centrale (40).

4. Boîte (1) de présentation selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la structure de positionnement (4) comprend des parois latérales (42) périphériques à la paroi centrale (40), chaque paroi latérale (42) étant délimitée par rapport à la paroi centrale (40) par une ligne de pliage (44) et repliée en direction de la paroi de fond (20) du réceptacle (2).

5. Boîte (1) de présentation selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la structure de positionnement (4) comprend une paroi centrale (40) et des parois latérales (42) périphériques à la paroi centrale (40), chaque paroi latérale (42) étant délimitée par rapport à la paroi centrale (40) par une ligne de pliage (44) et repliée en direction de la paroi de fond (20) du réceptacle (2), les languettes de clipsage (41) se prolongent depuis des parois latérales (42) périphériques de la structure de positionnement (4).

6. Boîte (1) de présentation selon l'une quelconque des revendications 4 ou 5, **caractérisée en ce que** les languettes de clipsage (41) sont formées à partir des parois latérales (42) de la structure de positionnement (4) auxquelles elles sont associées préalablement à la formation des lignes de pliage (44) de cel-

les-ci.

7. Boîte (1) de présentation selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, **caractérisée en ce que** les languettes de clipsage (41) sont formées par prédécoupe de ladite paroi centrale (40). 5

8. Boîte (1) de présentation selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, **caractérisée en ce que** chaque paroi latérale (42) de la structure de positionnement (4) comporte une découpe (42A) formée depuis un côté libre de la paroi latérale (42) associée et opposée à sa ligne de pliage (44). 10

9. Boîte (1) de présentation selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la paroi centrale (40) comporte une découpe (43) en correspondance de forme du produit devant être contenu dans la boîte (1). 15
20

10. Boîte (1) de présentation selon l'une quelconque des revendications 2 à 9, **caractérisée en ce que** la boîte (1) comprend la structure de positionnement (4) amovible comprenant ladite paroi centrale (40), dite première paroi centrale (40), et une structure de fond (5) amovible par rapport au réceptacle (2) comprenant une paroi centrale (50), dite deuxième paroi centrale (50), permettant le support du produit, ladite deuxième paroi centrale (50) se prolonge par des languettes de positionnement (51) prévues pour s'appuyer contre les parois latérales (21) du réceptacle (2). 25
30

11. Boîte (1) de présentation selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** la structure de fond (5) comprend des parois latérales (52) périphériques, dites deuxième parois latérales (52), à la deuxième paroi centrale (50), chaque deuxième paroi latérale (52) étant délimitée par rapport à la paroi centrale (50) par une ligne de pliage (54) et repliée en direction de la paroi de fond (20) du réceptacle (2). 35
40

12. Boîte (1) de présentation selon l'une quelconque des revendications 10 et 11, **caractérisée en ce que**, les languettes de positionnement (52) sont formées à partir des parois latérales (52) de la structure de fond (5) auxquelles elles sont associées préalablement à la formation des lignes de pliage (54) de celle-ci. 45
50

55

Fig. 1

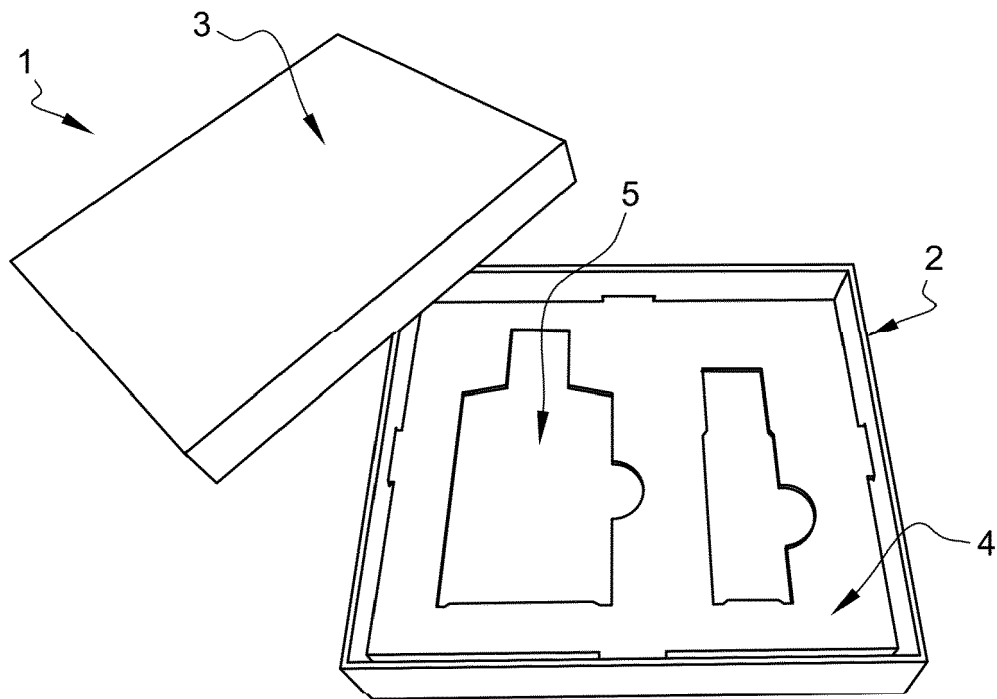


Fig. 2

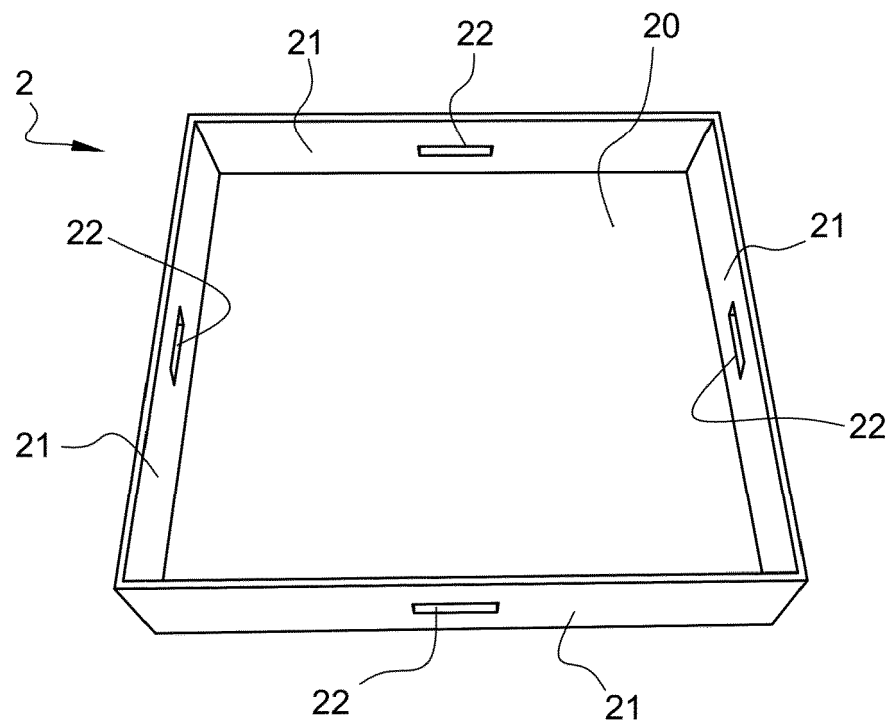


Fig. 3

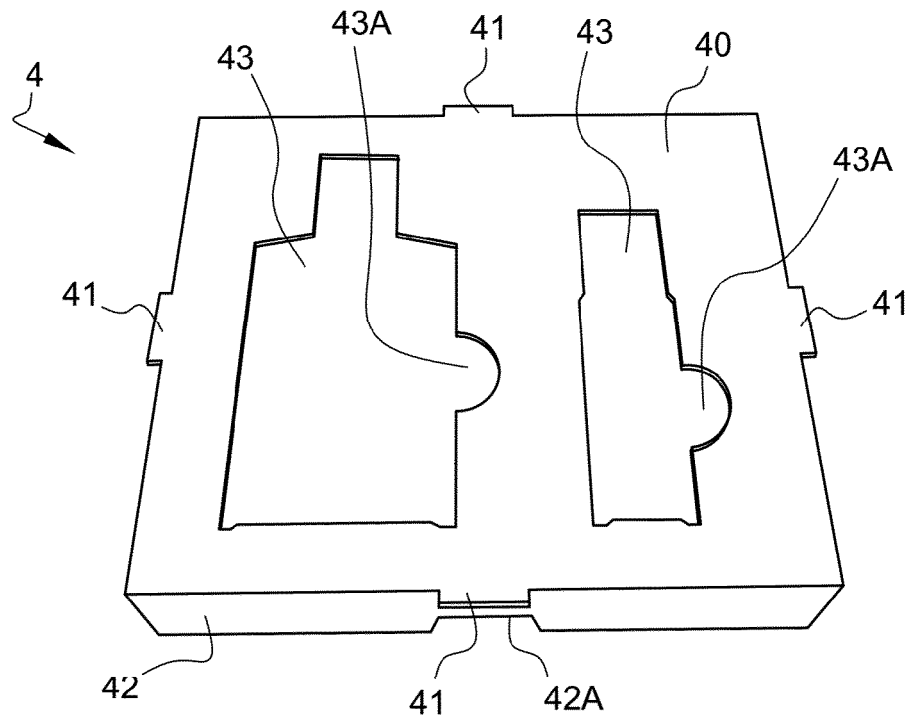


Fig. 4

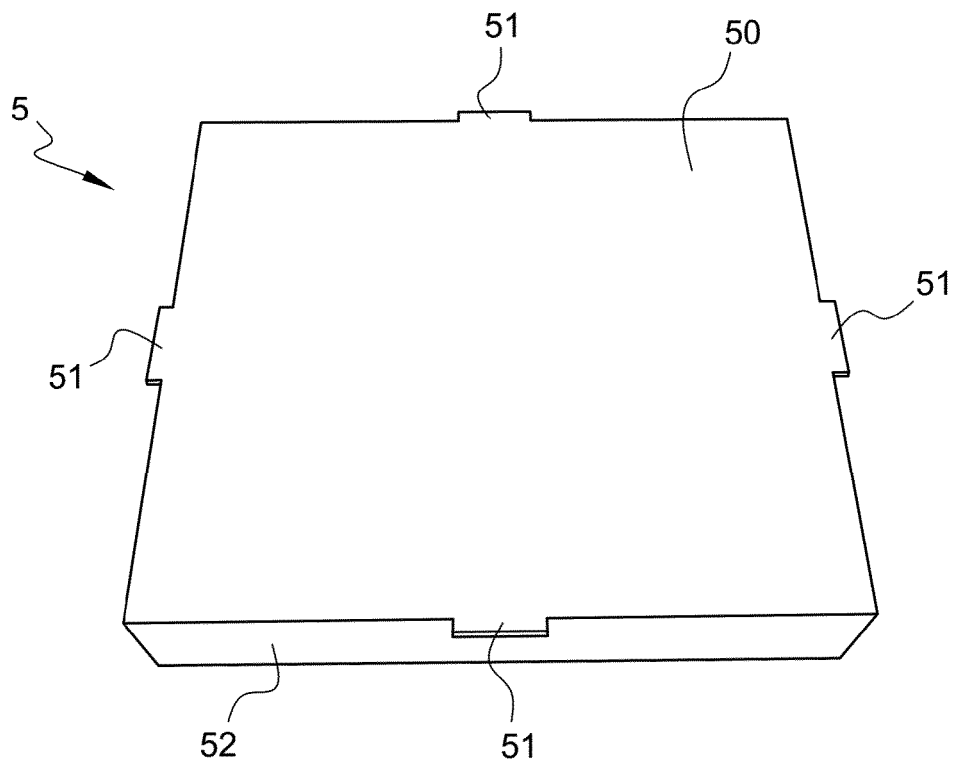


Fig. 5

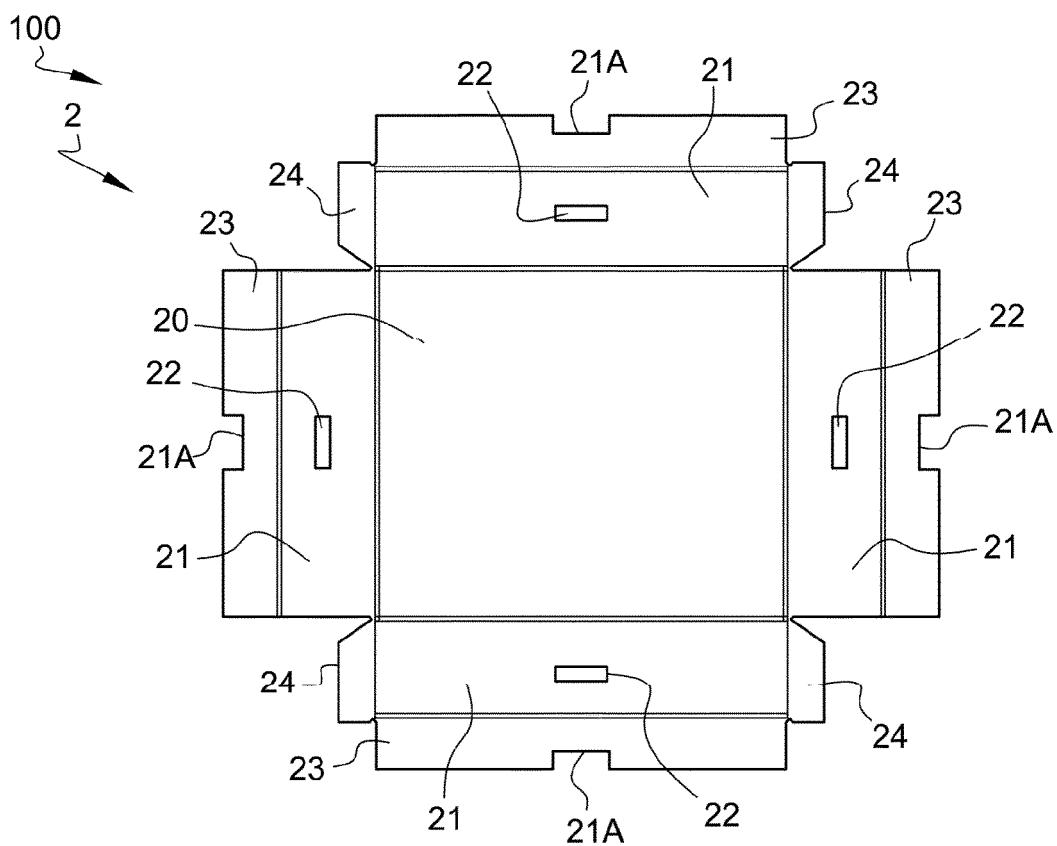


Fig. 6

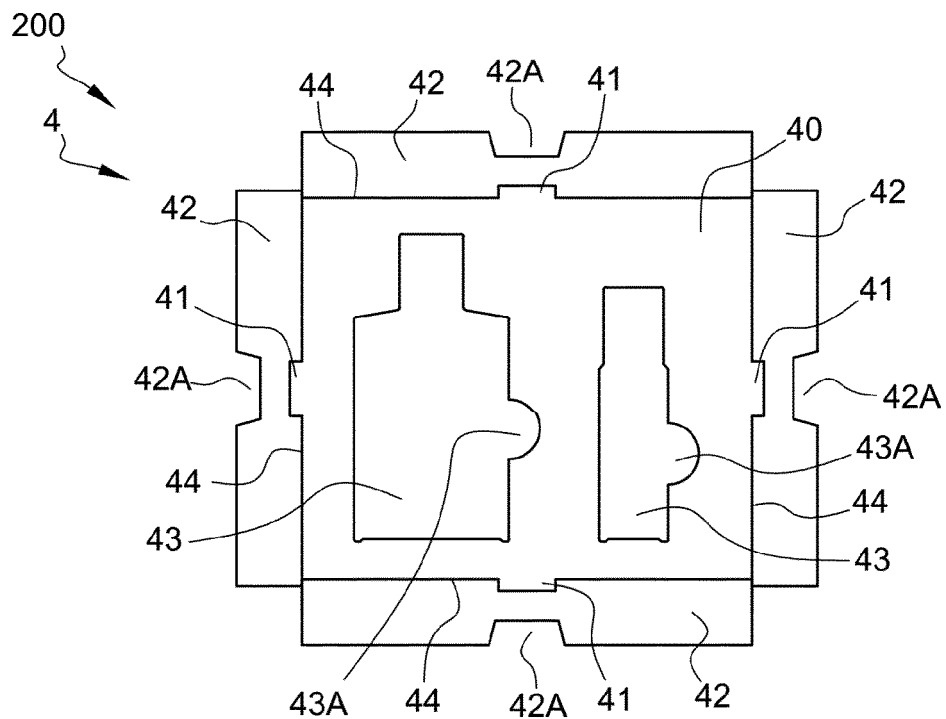


Fig. 7

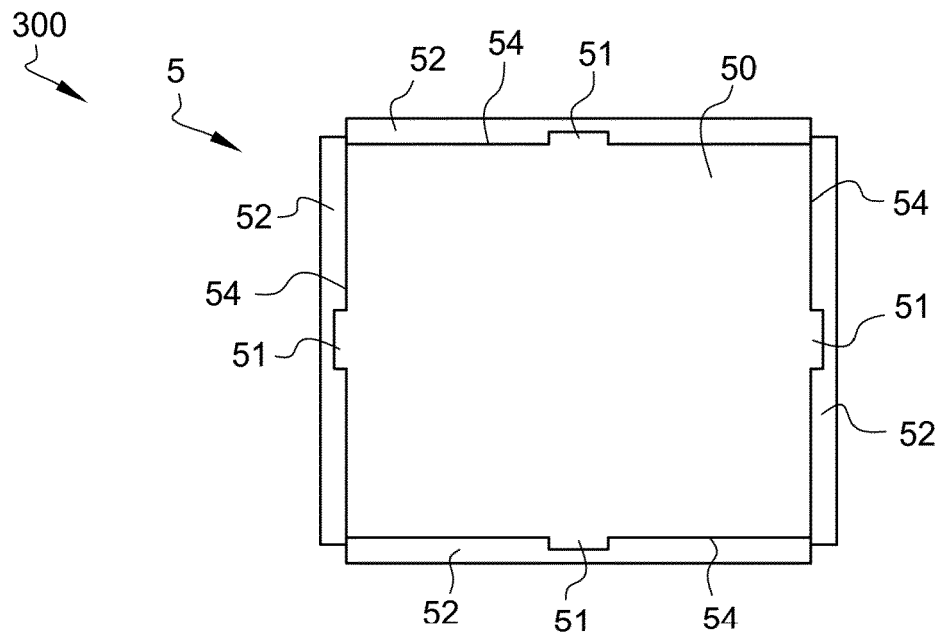


Fig. 8

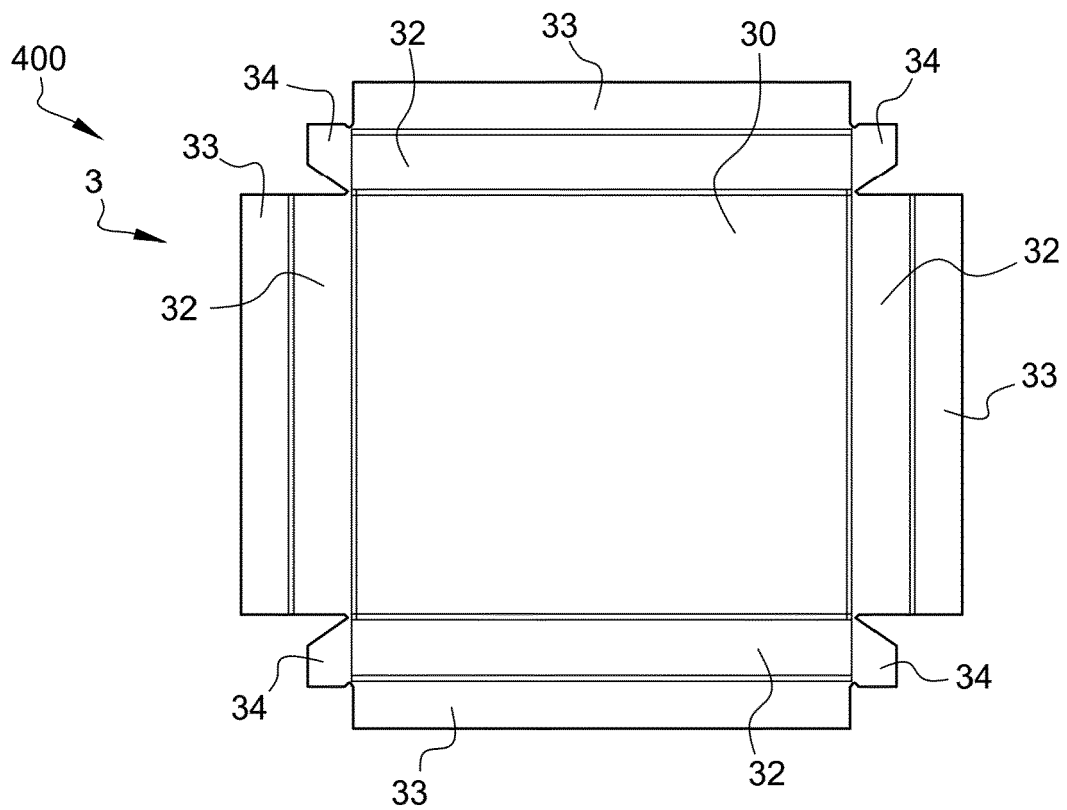


Fig. 9

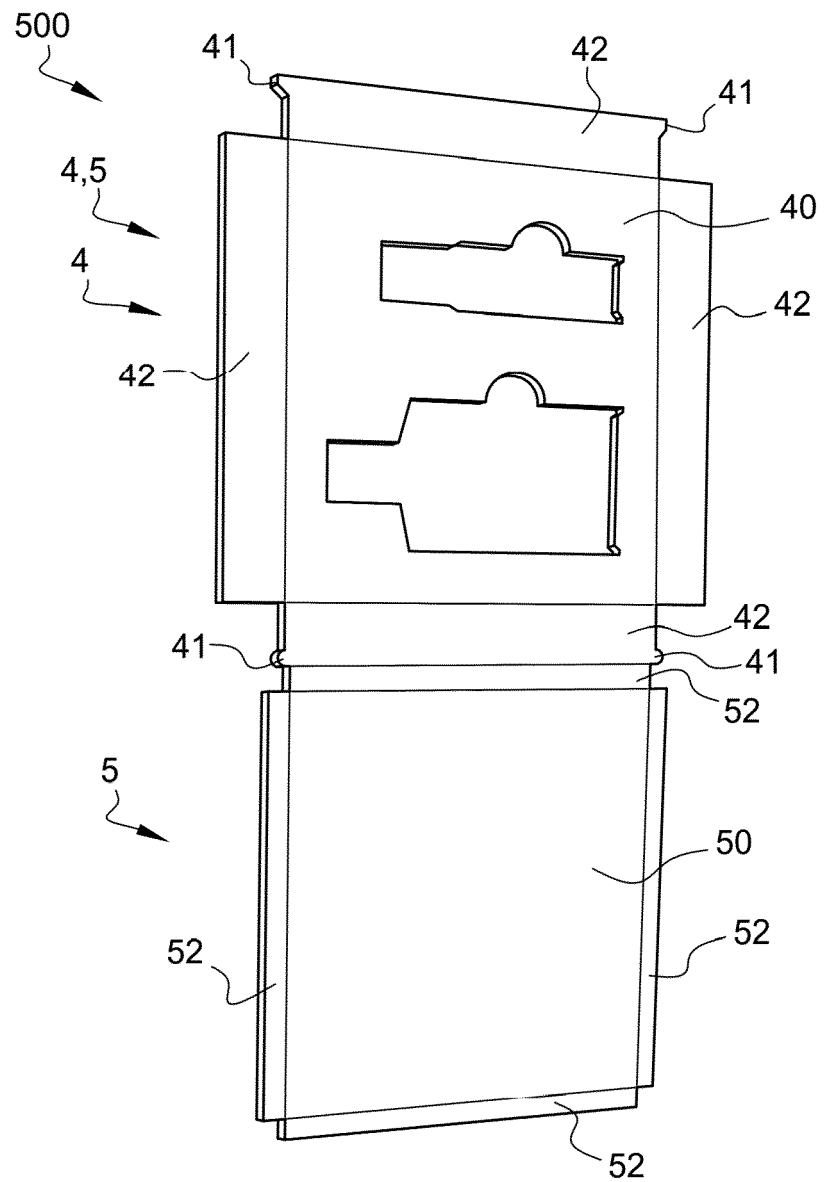
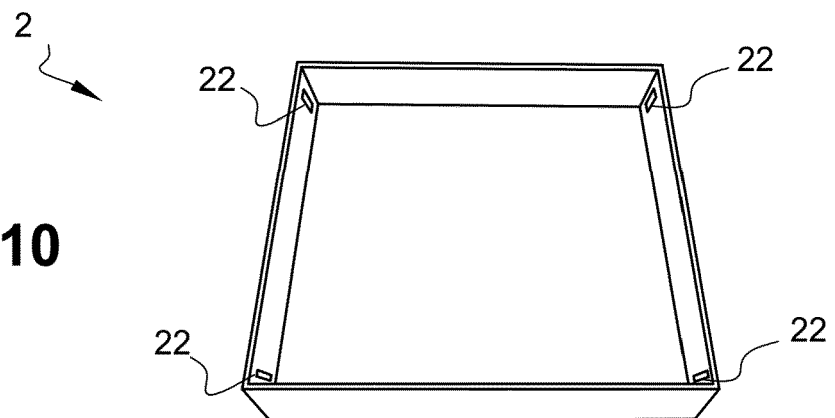


Fig. 10





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 21 19 6382

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 910 881 A1 (SMURFIT KAPPA FRANCE SAS SOC P [FR]) 4 juillet 2008 (2008-07-04)	1-4, 7	INV. B65D5/50
Y	* page 7, lignes 8-24; figures 1-10 *	10-12	
A	-----	8	
X	US 1 977 859 A (OWENS CLARENCE M ET AL) 23 octobre 1934 (1934-10-23)	1, 4-6, 9	
	* page 1, lignes 31-74; figures 1-5 *		

Y	DE 17 19 723 U (WILHELM HINDELANG & SOEHNE [DE]) 29 mars 1956 (1956-03-29)	10, 11	
	* page 3, alinéa 2-3; figures 1-7 *		

Y	DE 90 10 841 U1 (THIMM KG VERPACKUNGSWERKE) 11 octobre 1990 (1990-10-11)	12	
	* page 7, dernier alinéa; figures 1-5 *		

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 21 janvier 2022	Examineur Grondin, David
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 21 19 6382

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-01-2022

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2910881	A1	04-07-2008	AUCUN
US 1977859	A	23-10-1934	AUCUN
DE 1719723	U	29-03-1956	AUCUN
DE 9010841	U1	11-10-1990	AUCUN

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82